

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE GRIGNON

Arrêté 2025-085

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

ARRETE PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Description de la demande	Référence du dossier
Nom et adresse du demandeur : NICASTRO Grégoire 32 RD 925 73200 MONTHION	Dossier n° PC07313024D1010
Adresse des travaux : Plaine de Nevaux Référence(s) cadastrale(s) : 0A-0123	
Nature des travaux : Construction d'une ma	ison individuelle
Destination : Habitation	

Le Maire de GRIGNON,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la demande du titulaire de l'autorisation susvisée du 02/06/2025, par laquelle il déclare renoncer à l'exécution des travaux ci-dessus ;

ARRETE

Article 1:

Le Permis de Construire n° PC 073 130 24 D1010 délivré le 12/11/2024 est ANNULE.

Fait à GRIGNON, le 3 juillet 2025 Le Maire,

François RIEU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Transmis au Préfet le : 7; willet 2025

La présente décision est transmise au Pôle Urbanisme Arlysère.

INFORMATIONS PARTICULIERES

Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de **notification**. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.